



Quand Marine Le Pen menace de mort des journalistes

Le SNJ-CGT et la CGT Spectacle apportent tout leur soutien à la rédaction de Mediapart et condamnent fermement les graves menaces proférées par Marine Le Pen.

Mardi 29 septembre, depuis l'Assemblée nationale, la candidate déclarée du Rassemblement national à la prochaine Présidentielle a en effet lancé : « C'est à Mediapart, je crois, qu'il va falloir dire d'enfiler son costard en Kevlar ».

En clair, elle conseille à des journalistes de revêtir un gilet pare-balles. Mais pour se protéger des balles de qui, au fait ?

De tel propos s'apparentent à des menaces de mort, au minimum à une mise en garde inacceptable, après les révélations du journal en ligne concernant des écrits à caractère antisémite de Jordan Bardella, alors qu'il était déjà cadre du Front national, devenu depuis Rassemblement national.

Jordan Bardella et les cadres du RN ont immédiatement cherché à dénigrer l'enquête en question, laissant entendre que cette dernière relevait soit d'une mystification de la part de Mediapart, soit d'une intoxication extérieure.

La liste des scandales révélés par Mediapart plaide pourtant en sa faveur.

Quoi qu'il en soit, dans un Etat de droit, quand on conteste une enquête journalistique, c'est devant un tribunal que le différend doit se régler et non à coups de menaces de mort.

L'extrême droite n'en est pas à son coup d'essai pour tenter de mettre au pas les journalistes qui la dérangent, simplement parce qu'ils font sérieusement leur travail. La commission d'enquête sur l'audiovisuel public en a amené une preuve éclatante.

Le SNJ-CGT et la CGT Spectacle sont résolus à continuer de défendre le droit à informer et à être informé, indispensable dans une démocratie.

Paris, le 30 septembre 2026.